

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **7 décembre 2015**

Décision n° **CP-2015-0526**

commune (s) : Lyon 2°

objet : Travaux d'entretien et de petits investissements sur le territoire de la Métropole de Lyon - Lot n° 9 -
Marchés à bons de commande - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel
d'offres ouvert

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 27 novembre 2015

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 8 décembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : M. Colin (pouvoir à M. Abadie), Mme Cardona (pouvoir à Mme Vullien), MM. Vesco (pouvoir à M. Kimelfeld), Pouzol, Mme Belaziz.

Commission permanente du 7 décembre 2015**Décision n° CP-2015-0526**

commune (s) : Lyon 2°

objet : **Travaux d'entretien et de petits investissements sur le territoire de la Métropole de Lyon - Lot n° 9 - Marchés à bons de commande - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 23 novembre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 26, 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics en vue de l'attribution de 20 marchés ayant pour objet les travaux d'entretien et de petits investissements sur le territoire de la Métropole de Lyon. Chacun des marchés ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, et serait attribué à une entreprise seule ou à un groupement solidaire. Ils seraient conclus pour une durée ferme de un an, reconductible de façon expresse 3 fois une année. Ces prestations font l'objet d'un allotissement géographique.

Les marchés intègrent des conditions d'exécution à caractère social et prévoient notamment la mise en œuvre de la clause d'insertion sociale.

Sur ces 20 marchés, il s'avère que 17 relèvent de la compétence du Conseil et que 3 (lots 9, 11 et 17) relèvent de celle de la Commission permanente.

Le présent dossier concerne l'autorisation de signer le marché se rapportant au lot n° 9 dont l'allotissement géographique est situé à Lyon 2°.

Ce lot comporterait un engagement minimum de 300 000 €HT, soit 360 000 €TTC et un montant maximum de 1 200 000 €HT, soit 1 440 000 €TTC sur la période ferme de un an. Les montants relatifs à chaque période ferme sont identiques pour les périodes de reconduction.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 6 novembre 2015, a classé les offres et choisi celle du groupement d'entreprises suivant :

- lot n° 9 : groupement Perrier TP / Dumas SAS.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché à bons de commande ayant pour objet les travaux d'entretien et de petits investissements sur le territoire de la Métropole de Lyon et tous les actes y afférents, avec le groupement d'entreprises suivant :

- lot n° 9 : Lyon 2° ; groupement Perrier TP / Dumas SAS , avec un engagement de commande pour la durée ferme de un an d'un montant minimum de 300 000 € HT, soit 360 000 € TTC et maximum de 1 200 000 € HT, soit 1 440 000 € TTC pour une durée ferme de un an, reconductible de façon expresse 3 fois une année.

2° - Les dépenses, au titre de ce marché, seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget principal - sections de fonctionnement et d'investissement - exercices 2016 et éventuellement 2017, 2018 et 2019.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 8 décembre 2015.